

HOPE : Des parcours pour l'intégration des réfugiés en Bourgogne-Franche-Comté

Une soixantaine de jeunes réfugiés de la région bénéficie depuis le mois d'octobre 2017 de parcours d'insertion professionnelle clé en main associant un hébergement, une formation linguistique et professionnelle, et un accompagnement global (administratif, social, citoyen et professionnel).

La force de cette expérimentation nationale repose sur l'association d'acteurs publics et privés et la complémentarité de leurs actions :

- l'État, qui coordonne le dispositif général,
- l'**AFPA**¹ qui accueille et accompagne les bénéficiaires sur 3 centres de formation : Chevigny-Saint-Sauveur (21), Vesoul (70) et Belfort (90),
- les OPCA² porteurs de projet (financement, accompagnement et animation du projet en lien avec l'emploi) : le **FAF.TT**, **Constructys** et **OPCALIA**,
- les entreprises de travail temporaire spécialisées dans l'insertion : **EUREKA**, **ID'EES**, **INÉO**,
- et bien sûr Pôle Emploi et l'OFII³ en ce qui concerne l'identification des publics.

Les parcours se déclinent de la manière suivante :

- apprentissage du français adapté à un secteur professionnel (3 mois) avec stage de découverte en entreprise ;
- formation métier à visée qualifiante (entre 3 et 6 mois).

Durant toute la durée de ce parcours, les stagiaires sont hébergés en centre AFPA et bénéficient d'un accompagnement global.

En Bourgogne-Franche-Comté, les parcours proposés concernent principalement des métiers du second œuvre du bâtiment (carreleur, maçon, peintre etc.) et les métiers de base de l'industrie (production, maintenance, soudure). Âgés de 18 à 36 ans, les jeunes bénéficiaires sont issus de l'ensemble des départements de la région et pour la plupart originaires du Soudan, d'Afghanistan ou d'Erythrée. À l'issue de ce parcours, l'objectif visé est l'autonomie, l'emploi et le logement, facteurs clés de l'intégration dans la société. L'accompagnement des personnes après la sortie du parcours se poursuivra à l'échelle du département pour s'assurer de leur intégration effective.

D'autres parcours seront initiés à partir d'avril 2018.

¹ Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

² Organismes paritaires collecteurs agréés : organismes chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés

³ Office français de l'immigration et de l'intégration



Contact presse :

Claire Lucas-Vernus 03.80.68.39.05 ou claire.lucas-vernus@drjscs.gouv.fr